

COMMUNE DE



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 21 MARS 2026

Présents : 15 - Quorum : 8

Pascal BOUCHERET	Angélique DUGOUT	Thierry GUILLOT
Véronique CHAFFRAIX	Anne-Sophie GANNE	Ludivine JARUBASZ
Maxime CHAZOTTE	Séverine GASTEAU	Aurélie MICHEAU
François CLUZEL	Estelle GIRARD PUVINEL	Stéphane NEBUS
Romain DENERVAUD	Patrice GUILLOT	Damian WALSH

Présent et ne participant pas aux votes : Elisa RAYNAL-KERGOAT

Invitée : Laurie CHEFDEVILLE (secrétaire générale de mairie).

Ordre du jour :

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Procès-verbal du CM du 03 Mars 2026
5. Lecture de la chartre de l'Elu

La séance débute à 10h15.

Le Maire sortant, Frédéric SABY, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, il souhaite également la bienvenue aux nouveaux élus. Il remercie les anciens élus communaux. Il donne la présidence à CLUZEL François et se retire de la table.

Président de séance : François CLUZEL (Doyen d'âge)

Secrétaire de séance : Ludivine JARUBASZ

CLUZEL François procède à l'appel et vérifie le quorum.

CLUZEL François sollicite deux assesseurs afin de constituer le bureau de vote de l'élection du maire et des adjoints : CHAZOTTE Maxime et CHAFFRAIX Véronique.

1. Election du Maire

Délibération MA-DEL-2026-013

Lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

François CLUZEL effectue un appel à candidature au poste de Maire.

Stéphane NEBUS se déclare candidat. Pas d'autres candidatures.

A l'appel de leurs Noms et Prénoms, les Conseillers se rendent à l'urne chacun leur tour.

A l'issue, il est procédé au dépouillement.

Nombre de bulletin dans l'urne → 15

Bulletins blancs → 0

Bulletins exprimés → 15

Stéphane NEBUS est élu Maire avec 15 voix pour.

François CLUZEL cède la présidence de l'assemblée à Stéphane NEBUS.

Stéphane NEBUS remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur confiance et effectue son discours de Maire nouvellement élu.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Délibération MA-DEL-2026-014

Lecture est faite des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Stéphane NEBUS propose au Conseil Municipal de voter pour un nombre de quatre adjoints.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

3. Election des adjoints

Délibération MA-DEL-2026-015

Lecture de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Stéphane NEBUS présente la liste des candidats à l'élection aux fonctions d'Adjoints au Maire :

- 1^{er} Adjoint : Damian WALSH
- 2^{ème} Adjointe : Anne-Sophie GANNE
- 3^{ème} Adjoint : Thierry GUILLOT
- 4^{ème} Adjointe : Angélique DUGOUT

A l'appel de leur Nom et Prénom, les Conseillers se rendent à l'urne chacun leur tour.

A l'issue, il est procédé au dépouillement.

Nombre de bulletin dans l'urne → 15

Bulletins blancs → 0

Bulletins exprimés → 15

La liste des 4 Adjoints est élue avec 15 voix pour.

Le tableau du Conseil Municipal est donc selon les règles en vigueur le suivant :

Stéphane NEBUS Maire
Damian WALSH 1^{er} Adjoint
Anne Sophie GANNE 2^{ème} Adjointe
Thierry GUILLOT 3^{ème} Adjoint
Angélique DUGOUT 4^{ème} Adjointe
François CLUZEL Conseiller (66 ans)
Patrice GUILLOT Conseiller (65 ans)
Pascal BOUCHERET Conseiller (55 ans)
Véronique CHAFFRAIX Conseillère (49 ans)
Séverine GASTEAU Conseillère (49 ans)
Estelle GIRARD-PUVINEL Conseillère (45 ans)
Aurélié MICHEAU Conseillère (43 ans)
Ludivine JARUBASZ Conseillère (42 ans)
Romain DENERVAUD Conseiller (34 ans)
Maxime CHAZOTTE Conseiller (31 ans)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'élection des Adjoints ainsi que l'ordre du tableau suite à la proclamation du Maire et des Adjoints.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Ce tableau sera remis en Sous-préfecture de RIOM lundi 23 mars 2026 avant 18h.

4. Validation du Procès Verbal du CM du 03 Mars 2026

Chaque membre du conseil a été destinataire en amont du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 Mars 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du Procès Verbal de la session du Conseil municipal du 03 mars 2026 et le met au vote.

Celui-ci est voté à l'unanimité.

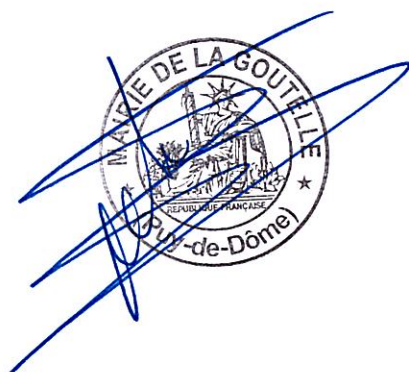
5. Lecture de la « Charte de l'Elu local »

Monsieur le Maire donne lecture de la « Charte de l'Elu local » par les articles L1111-12, L1111-13 et L1111-14 du du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et les personnes présentes dans la salle, lève la séance à 11h00 et invite l'ensemble des présents à partager un moment de convivialité.

Le Maire
Stéphane NEBUS

La secrétaire
Ludivine JARUBASZ



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Ludivine Jarubasz', written in a cursive style.